

Relevé de décisions du conseil municipal

Séance du 26 juin 2025

L'an deux mil vingt cinq

Le vingt six juin, à 19h30

Le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie de QUINGEY, après convocation ordinaire, sous la présidence de Sarah Faivre,

Étaient présents: Samia BENMESSAOUDA, Gaëlle CELLIER, Emmanuelle CHEVROTON, Sarah FAIVRE, Anne-Lise HUMBERT (arrivée à 19 :53), Marc JACQUOT, Nathalie KOWAL, Chantal MARAUX Philippe MATTHEY

Étaient absents excusés : Gilles ARNOULD (proc. à Marc Jacquot), Nicolas BOBILLIER-CHAUMONT (proc. à Philippe Matthey), Nicolas DESCHAMPS (proc. à Chantal Maraux)

Était absent : Claude SIMON

Secrétaire de séance : Marc JACQUOT

Ordre du Jour :

- Approbation compte rendu 6 mai
- Tirage au sort jury d'assises
- Décision modificative budgétaire (avances marchés publics)
- Plan de Mobilité Simplifié du territoire Loue Lison
- Schéma d'accueil des gens du voyage, terrains familiaux
- Tarifs camping 2025
- Représentant cités de caractère Bourgogne – Franche Comté
- Remboursement caution bail Barnéoud
- Convention d'utilisation domaine public
- Convention SIPQ étude faisabilité chaufferie bois
- Subventions exceptionnelles
- Remboursement frais

- Info du maire :

Point de situation bâtiment Loue Bar
Arrêt bus Quingey/ Salins les Bains
Point espace culturel
Maison Doillon

➤ **Approbation compte rendu du 6 mai 2025**

Le compte rendu du conseil municipal du 06 mai 2025 est approuvé à l'unanimité.

➤ **Tirage au sort jury d'assises**

Le maire doit procéder au tirage au sort publiquement à partir de la liste électorale d'un nombre de noms triple de celui déterminé par la clé de répartition démographique, soit pour Quingey au total 3 noms.

	Actions	Rôle CC	Rôle Acteurs	Temporalité	Coûts d'investissement	Coûts de fonctionnement annuel
1	Engager des discussions avec la Région Bourgogne Franche-Comté afin de renforcer l'offre de services	Action de lobbying auprès de la Région	Région : <i>Pilote de l'action (AOM)</i>	Court Terme	Modalités à définir avec l'AOM	
2	Mettre en place une offre de TAD sur le périmètre de la CCLL	Action de lobbying auprès de la Région	Région : <i>Pilote de l'action (AOM)</i>	Court et Moyen Terme	Modalités à définir avec l'AOM En fourchette minima : +/- 52 k€ à 238 k€/an En fourchette maxima : +/- 138 k€ à 634 k€/an	
3	Densifier le maillage d'aires de covoiturage sur le territoire	Réalisation & financement des aires de covoiturage	Communes : <i>Favoriser la mise à disposition du foncier</i>	Long Terme	+/- 300 k€ pour la réalisation des 12 aires de covoiturage	
4	Expérimenter des lignes de covoiturage dynamique en direction des principales destinations des actifs	Réalisation & financement des lignes de covoiturage dynamiques	Communes : <i>Favoriser la mise à disposition du foncier</i> Région : <i>informer sur les différents supports sur cette offre disponible</i>	Court et Moyen Terme	+/- de 75 à 155 K€ en investissement dans les points d'arrêts selon 1 ou 2 lignes	+/- de fonctionnement de 60 à 120 K€ (avec garanti de retour sur certaines heures)
5	Identifier et aménager des points de rencontre mobilité permettant d'interconnecter les offres de mobilité	Aménager les différents PRM	Communes : <i>Favoriser la mise à disposition du foncier</i> CD 25 : <i>mettre en place un jalonnement des PRM</i>	Court Terme	+/- 124 k€	

	Actions	Rôle CC	Rôle Acteurs	Temporalité	Coûts d'investissement	Coûts de fonctionnement annuel
6	Créer un guide / plateforme de la mobilité sur le territoire pour rassembler et faire connaître les offres de mobilité	Organiser la coopération des différents acteurs et structurer la communication	Communes : <i>Être le relais de la diffusion de l'information</i>	Court Terme	+/- 10-15 k€ 0,15 ETP phase réalisation puis ponctuel	+/- 3 K€
7	Accompagner les entreprises dans leurs programmes d'écomobilité à destination de leurs salariés	Structure et organise les différents événements	Communes : <i>Diffusent l'information</i>	Court et Moyen Terme	0,2 ETP pour la CC	
8	Structurer un programme d'écomobilité scolaire autour du programme « Savoir Rouler à Vélo » pour apprendre les bonnes pratiques et se déplacer en toute autonomie	Structure et organise les différents événements en s'appuyant sur les associations locales	Communes : <i>Diffusent l'information auprès des écoles</i>	Court et Moyen Terme	+/- 10 K€ support pédagogique à destination des écoles +/- 20 K€/an pour « Savoir Rouler à Vélo » pour 25 classes en tenant compte de la participation à 50 % par Génération Vélo	+/- 10 K€ tous les 2 ans participation à un voyage pour les 3 écoles primées
9	Développer la pacification et le stationnement vélo pour faciliter et sécuriser la circulation des modes doux	Incite par le PDMs les communes	Communes : <i>Mise en place des dispositifs de pacification et stationnement vélo</i>	Court et Moyen Terme	A définir par les communes	
10	Favoriser le télétravail, les tiers-lieux et/ou l'émergence d'espaces de coworking aux abords des principaux lieux d'intermodalité	Communique et identifie les porteurs de projets	Communes : <i>Veille sur le foncier disponible au niveau des PRM</i>	Moyen et Long Terme	Coût interne pour la CCLL	
11	En lien avec Territoire d'Énergie 25, développer le réseau d'IRVE accessible au public sur le territoire	Etabli avec TE 25 et le SYDEED la ventilation des bornes IRVE	Communes : <i>Financement des bornes</i>	Court et Moyen Terme	Une borne avec 2 points de charge = 13 K€ HT 429 k€ HT pour 34 bornes	

Conformément aux articles L1214-36-1 et R1214-12 du Code des Transports, la Commune Quingey est invitée à exprimer son avis sur ce projet dans un délai de 3 mois à compter de la transmission. Il

est précisé qu'au terme de la consultation de l'ensemble des personnes publiques associées, le projet de PDMS sera soumis à l'avis du public.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Émet un avis favorable au projet de Plan de Mobilité Simplifié tel que présenté par la Communauté de communes Loue Lison.

➤ **Schéma d'accueil des gens du voyage, terrains familiaux**

Le Schéma Départemental d'Accueil et d'Habitat des Gens du voyage (SDAHGV) 2021-2026 identifie un besoin de 2 terrains familiaux sur le territoire Loue Lison et plus précisément sur les communes d'Ornans et de Lavans-Quingey.

La CCLL n'a pas été en mesure d'aménager les 2 terrains prescrits faute de proposition foncière de la part des communes identifiées.

A l'approche du terme du SDAHGV, la CCLL interroge à nouveau les communes pour connaître les capacités de mise à disposition d'un terrain à aménager par la CCLL en terrain familial et éventuellement proposer une modification du SDAHGV.

Après lecture des critères à remplir et discussion, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Précise qu'il n'y a pas de terrain appartenant à la commune disponible, en effet le PPRI et la géographie de la commune limite la possibilité de terrain constructible, et le conseil municipal estime difficile de créer un terrain familial dans les zones naturelles du PLU
- Souhaiterait une concertation entre les centres bourgs de la communauté de communes pour engager une recherche plus fine.

➤ **Tarif camping 2025**

L'exposé de Mme KOWAL-BONDY entendu, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents décidé :

- De valider les tarifs du camping les Promenades pour l'année 2025, ci-joints, proposés par le délégataire.



Camping*** les Promenades

QUINGEY

2025	Tarifs TTC, TVA 10% comprise, prix par nuitée		01/01 - 30/03 13/10 - 31/12	31/03 - 06/07 01/09 - 12/10	07/07 - 31/08
	Hors taxe de séjour (0,61€ / nuit / personnes de + de 18ans) et Eco-participation (0.39€ / nuit / personne)		Basse saison	Moyenne saison	Haute saison
C A M P I N G	Forfait 1 	1 emplacement 1 personne 1 véhicule Bord de rivière Electricité	14 €	16 €	18 €
	Forfait 1B 	1 emplacement 1 personne 1 véhicule Bord de rivière Electricité	14 €	19 €	22 €
	Forfait 1E 	1 emplacement 1 personnes 1 véhicule Bord de rivière Electricité	18 €	20 €	22 €
	Forfait 1BE 	1 emplacement 1 personne 1 véhicule Bord de rivière Electricité	18 €	23 €	26 €
	Forfait 2 	1 emplacement 2 personnes 1 véhicule Bord de rivière Electricité	17 €	20 €	22 €
	Forfait 2B 	1 emplacement 2 personnes 1 véhicule Bord de rivière Electricité	17 €	23 €	26 €
	Forfait 2E 	1 emplacement 2 personnes 1 véhicule Bord de rivière Electricité	21 €	24 €	26 €
	Forfait 2BE 	1 emplacement 2 personnes 1 véhicule Bord de rivière Electricité	21 €	27 €	30 €
	Forfait ACSI		17 €		

Suite tarifs 2025

		Basse saison	Moyenne saison	Haute saison
Suppléments camping :	Adulte sup.	3 €	4 €	5 €
	Enfant de 2 à 13 ans sup.	2 €	3 €	4 €
	Véhicule sup.	2 €	2 €	3 €
	Chien	1 €	1 €	2 €
	Garage mort (voiture)	5 €	5 €	5 €
	Frais de dossier / séjour	2 €	2 €	2 €
	Caravane double essieu	10 €	10 €	10 €

Capacité: 5 personnes, 2 chambres		2 nuits minimum		
Tentes Lodge bord de rivière	1 nuit	-	65 €	79 €
	1 semaine	-	390 €	490 €

Nouveauté 2025 ! Capacité: 4 à 6 personnes

Tarifs pour 4 personnes

Tiny House Grand confort	1 nuit	80 €	130 €	-
	1 semaine	490 €	690 €	790 €
Suppléments:	Adulte sup.	3 €	4 €	5 €
	Enfant de 2 à 13 ans sup.	2 €	3 €	4 €
	Chien	1 €	1 €	2 €
	Frais de dossier	7 €	7 €	7 €

Tarifs services camping 2025

WI-FI	Gratuit
Pétanque	Gratuit
Tennis	Gratuit
Machine à laver	5€
Seche-linge	5€
Adaptateur électrique (caution 20€)	1€ / jour
Aire de service Camping-cars (visiteurs)	5€
Impression A4 Noir et Blanc	0,10€
Impression A4 Couleur	0,50€
Linge de lit	15 €
Menage complet	60 €
Finition + désinfection	20 €
Recharge petit appareils (mobile, tablette, batterie vélo, ...)	1€

➤ **Représentant cités de caractère Bourgogne – Franche-Comté**

Le conseil municipal doit nommer un délégué titulaire correspondant, référent de la commune au Cités de Caractère de Bourgogne - Franche-Comté, suite à la démission de JM Roy.

Ce sujet est reporté.

➤ **Remboursement caution bail**

Suite à la résiliation du bail de Mme Barnéoud en date du 10 janvier 2025 et sous réserve de l'état des lieux de sortie le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte le remboursement de la caution de 408.21 € comme stipulé sur le bail du 09 juillet 2013

➤ **Convention d'utilisation domaine public**

Marc Jacquot explique la nécessité de créer une convention pour l'occupation du domaine public rue des Tanneries, pour la cuve de gaz appartenant à la société la Loue.

Après lecture il est décidé de la modifier afin de prévoir l'espace libre pour l'aménagement de projets futurs.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Valide la convention
- Autorise Mme la maire à signer cette convention

➤ **Convention SIPQ étude de faisabilité chaufferie bois**

Le montant de l'étude de faisabilité de chaufferie bois avec réseau chaleur a été estimé à 9 456 € TTC. La prise en charge par la commune de Quingey est de 30 % soit 2 814 € HT. Le SIPQ remboursera à hauteur de 50 % du reste à charge soit 1 407 €.

Après lecture du projet de convention ci-joint, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Valide la convention ci-jointe
- Autorise Mme la maire à signer cette convention

➤ **Subventions exceptionnelles**

Philippe MATTHEY fait part de plusieurs demandes de subvention :

- de l'association Mal Lunée pour une subvention de 2 000 € pour l'organisation de la Guinguette du Lunatic en remplacement du Lunatic Festival.

La subvention pour le Lunatic Festival qui se tenait sur 3 jours était de 1 500 €, après discussion, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide d'attribuer une subvention de 500 €

- de l'association des parents d'élèves (APE) d'une subvention pour l'achat d'une machine à glace italienne qui a coûté 1 435.99 € TTC.

Après discussion, le conseil municipal, avec 2 abstentions, 7 voix pour, décide d'attribuer une subvention de 150 €.

- de l'association UDEVAL d'une subvention pour l'organisation de la Fête de la Loue

Après discussion, le conseil municipal, avec 1 abstention, 8 voix pour, décide d'attribuer une subvention de 700 €

➤ Remboursement de frais

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés accepte le remboursement des frais de train à Sarah FAIVRE, suite à son déplacement à Paris le 11 avril 2025, soit un total de 225 €.

➤ Informations du maire

- Point de situation bâtiment Loue Bar : la commune ne pouvant pas prendre en charge les travaux de rénovation du bâtiment, la société Val Nature demande l'établissement d'un bail emphytéotique, afin de pouvoir faire des aménagements pour la création d'un café-concert. Après discussion la majorité des élus pensent que le bail emphytéotique serait une bonne solution.

Une présentation au conseil municipal du projet de Val Nature en compagnie de l'Etablissement Public Foncier sera demandée, avant toute décision définitive.

- Arrêt bus Quingey/ Salins les Bains : Sarah Faivre informe les élus d'une demande d'un arrêt de bus reliant Quingey à Salins-les-Bains. Précise que le transport scolaire est une compétence de la Région.

Etant donné que Salins les Bains ne fait pas partie de notre carte scolaire, cela ne sera pas validé.

- Droit de préemption : suite à la vente d'une maison située au 4 rue des Fossés, la commune doit faire savoir si elle utilise son droit de préemption dans un délai de 2 mois soit au plus tard le 17 août. Ce local proche de l'atelier des agents communaux pourrait permettre la création de vestiaires, en effet la remise aux normes de l'atelier se chiffre à plus de 200 000 €.

Il est décidé de procéder à une visite avec un artisan, pour estimer le montant des travaux nécessaires sur ce bâtiment.

- Point espace culturel :
 - Demande de l'office culturel pour baptiser l'espace culturel. Demande reportée à un prochain conseil municipal.

- Tarif : une réservation avait été faite en janvier 2025 pour une utilisation en juin de la salle de répétition, cette réservation a été annulée en mars 2025.

Cette même personne a de nouveau demandé une réservation de la salle de répétition pour le 24 mai 2026 et l'espace culturel pour le 12 septembre, elle demande de bien vouloir lui accorder un tarif dérogatoire car sa demande a été faite avant les nouveaux tarifs.

Les tarifs ayant été revus à la hausse par le conseil municipal en date du 10 avril 2025, le conseil municipal refuse de ne pas appliquer ces tarifs, il sera en effet compliqué de faire une facture avec les anciens tarifs.

- Maison Doillon : afin de pouvoir visiter le local, la commune doit passer une convention avec l'Etablissement Public Foncier.

Le conseil municipal donne son accord pour l'établissement de cette convention et la signature par Sarah Faivre

➤ Questions diverses

- Eau potable : lors d'une réunion le 16 juin, le Syndicat Intercommunal des Eaux de la Haute Loue (SIEHL) et le Syndicat Doubs-Jura ont été présentés aux élus des 3 communes (Chouze-lot, Lavans-Quingey et Quingey) du syndicat intercommunal du Pays de Quingey. Les élus présents ont plutôt la volonté de s'engager avec le SIEHL et plutôt en adhésion et non en vente en gros.

Fin de séance 23h30